

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Déclaration CGT au CHSCT exceptionnel de la DIR Ouest du 23 avril 2020

La stratégie du gouvernement qui consiste à adapter son discours en fonction des moyens et non des besoins est de plus en plus insupportable.

La situation que nous traversons met-aujourd'hui-en lumière les responsabilités des décisions prises sur le plan économique et social par les gouvernements successifs.

Concernant le matériel médical cela tient essentiellement à deux causes :

- La non prise en compte des alertes des salarié·e·s et la non anticipation des besoins industriels en matière médicale et sanitaire ;
- La recherche du profit maximum et la loi du marché dans le cadre d'une mondialisation néolibérale galopante faisant abstraction de l'humain et de la planète.

A ces causes, il faut ajouter le désengagement de l'État et des gouvernements accentuant irrémédiablement la chute des entreprises liées au marché sanitaire (masques, sur-blouses, charlottes, respirateurs, bouteilles oxygène...).

Les autorités envisagent une reprise des activités à partir du 11 mai 2020, mais déjà, comme c'est le cas à la DIR Ouest, la pression des préfets, sur le seul volet économique, a fait reprendre certains chantiers, que nous considérons non essentiels à la vie de la population et à la lutte contre l'épidémie, nous demandons donc leur suspension immédiate. Nous vous rappelons que le CHSCT du 3 avril a voté à l'unanimité la motion de la CGT demandant de ne pas redémarrer les chantiers non essentiels à la lutte contre l'épidémie et aux besoins de la population et a voté également contre à l'unanimité le Plan de Continuité de l'Activité pour les mêmes raisons.

La CFDT de la DIR Ouest, minoritaire dans notre service (moins de 20 % de représentativité), s'insurge contre la reprise des chantiers, tant mieux, mais c'est pourtant bien cette même organisation, minoritaire également dans le BTP, qui a validé la rédaction du guide OPPBTP qui permet la reprise de chantiers non essentiels. Cette organisation syndicale est favorable à la reprise du travail, alors même que les conditions de protections ne sont pas réunies. Seule la CFDT (3 ème syndicat du BTP, à moins de 30 % de représentativité) a apporté sa caution à ce document, document qui met de côté la santé des salariés et met des vies en danger!

La CGT aurait souhaité que ce guide permette seulement la continuité des activités portant sur les travaux d'urgences et qu'un autre soit édité pour l'après confinement.

L'objectif de ce document est bien de faire reprendre l'activité en protégeant juridiquement les employeurs, en utilisant des formules comme « il est recommandé », « dans la mesure du possible », « selon disponibilité » ou en jetant un doute sur la personne à qui incombe les obligations : « un nettoyage toutes les deux heures est indispensable » sans préciser si c'est l'employeur, le salarié ou une entreprise spécialisée qui le fait.

Le Gouvernement, sous menace de refuser le droit au chômage partiel, incite les entreprises à reprendre le

travail, il oblige les salariés du BTP à prendre un risque sanitaire majeur et à risquer leurs vies face à un mal invisible, le Covid-19.

Pour la DIR Ouest, les chantiers qui ont repris, d'après les éléments que vous nous avez transmis, sont la déviation de Rostrenen (RN 164), la déviation de Moulay Mayenne Nord (RN 162), la déviation de Merdrignac (RN 164), le périphérique Nord de Nantes (RN 844) et Châteauneuf-du-Fâou (RN 164).

Dans les documents transmis, sur les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et les Plans Généraux de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS), nous constatons entre autre plusieurs points négatifs, bien souvent seules des fiches sortant du guide ont été ajoutées au plan, on donne très rarement le nombre d'ouvriers qui seront sur le chantier, on demande aux salariés d'arriver à reconnaître une personne qui présenterait des symptômes du Covid-19.

Dans certains PPSPS on demande aux salariés de signer une reconnaissance des risques (ce qui le rendrait responsable), aucune prévention spécifique par entreprise par rapport à tel ou tel poste, aucun détail pour savoir si l'activité est possible ou non n'est décrite, on demande juste aux ouvriers de respecter les consignes, sans aller plus loin, sans savoir s'il est possible de les respecter, les plans ne reprennent pas tous la distanciation (certainement parce qu'ils savent très bien que sur certaines tâches, c'est souvent impossible).

Dans les plans où est évoquée la distanciation, il est indiqué que nous pouvons ne pas respecter le mètre si un des ouvriers sur les deux porte un masque approprié (surprenant par rapport à la parole du premier Ministre dernièrement qui indique qu'il faut respecter les gestes barrières y compris avec un masque), dans un des plans il est indiqué que le surveillant de travaux du SIR peut faire arrêter les taches en cours si le respect des consignes n'est pas respecté (engageant sa responsabilité)...

Nous constatons que rien ne montre une réelle volonté de protection des salariés, c'est seulement le volet économique qui prévaut.

Sur les surveillants de travaux, qu'en est-il des moyens de protections, restauration, hébergement mis à disposition? Ont-ils tous les moyens nécessaires à ce jour? Les préfets ont imposé ces relances, mais nous en ont-ils donné les moyens? Avons-nous accès aux stocks d'État, notamment pour les masques?

L'épidémie est loin d'être terminée, il y a plusieurs centaines de morts chaque jour. Il reste beaucoup d'inconnus sur le virus Covid-19. Il est reconnu quasi officiellement que les gestes barrières sont insuffisants, que la distance d'un mètre est insuffisante et que le port du masque s'impose.

La CGT combat depuis le début de l'épidémie pour obliger le gouvernement à établir une liste des activités essentielles à la vie de la population et à la lutte contre l'épidémie, comme cela s'est fait en Italie et en Espagne.

Il faudrait alors interdire toutes les autres activités, qui exposent inutilement les travailleurs, leur entourage, leur famille et s'en tenir seulement aux activités essentielles avec les protections qui s'imposent.

Lors du CHSCT Ministériel du 27 mars 2020, l'ensemble des organisations syndicales du Ministère a approuvé la demande de la CGT pour que le Ministère établisse une liste des activités essentielles, aucune réponse n'a été apportée à ce jour. D'ailleurs un référé a été déposé par l'ensemble des organisation syndicales du CHSCTM à ce sujet.

Sans connaître les évolutions, la date du 11 mai a été annoncé par le Président de la République pour sortir progressivement du confinement, les décideurs et en premier chef les préfets portent une lourde responsabilité dans les décisions qu'ils prendront. Le syndicalisme c'est la défense des intérêts moraux et humains des salariés comme des populations, nous n'y dérogerons pas, nous avons qu'une vie et nous voulons vivre le plus possible.

Les agents de la DIR Ouest n'accepteront pas d'être sacrifiés sur l'autel des profits. Elles et ils peuvent compter sur la CGT pour, dans l'unité la plus large possible, agir résolument contre la politique du gouvernement, aussi dangereuse pour la santé que régressive pour les droits sociaux.

Les représentants CGT au CHSCT de la DIR Ouest